

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES
20 centimes par ligne.

On s'abonne
au bureau du journal, rue
du Pol-d'Or, N° 632, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Pise, le 2 octobre :
On a posé solennellement aujourd'hui, dans le palais de l'université, en présence du congrès des naturalistes italiens, la statue de Galilée, faite en marbre le plus fin de Carrare par le statuaire de Livourne, Emile Demi, à qui elle a été achetée par une association d'admirateurs zélés des sciences et des arts, soutenue par la munificence du grand duc. Elle représente Galilée assis et plongé dans une méditation profonde sur un globe terrestre qu'il tient dans sa main gauche.
Demain aura lieu la première séance du congrès, dont les membres sont jusqu'ici au nombre de 216.
D'après la Gazette de Gènes, Paganini se trouve depuis quelques jours dans cette ville, où il est né; il vient de Marseille et se porte bien (contrairement à ce que mandent d'autres nouvelles.)

ANGLETERRE. — Londres, 18 octobre.

On lit dans un journal du matin :
On apprend de Windsor que depuis quelques jours on revoit la duchesse de Kent en compagnie de la reine, d'où l'on conclut qu'un rapprochement a eu lieu.
Il règne beaucoup d'activité au château. La reine sort chaque jour à cheval avec une suite nombreuse et accompagnée des deux princes de Saxe-Cobourg. Autant qu'il est permis d'en juger par les apparences, lorsque la reine paraît en public, elle se montre fort éprise du prince Albert, de sorte qu'on commence à croire qu'on en viendra réellement à un mariage.
Le vaisseau le Britus a apporté des nouvelles de Montevideo du 5 août. Le port de Buenos-Ayres était bloqué et toutes les communications étaient interceptées à l'exception de celles réservées pour le paquebot anglais. Rien ne peut faire penser que le blocus sera levé de long-temps. L'amiral français restait toujours dans la même position et le gouverneur Rosas était toujours aussi populaire à Buenos-Ayres. De nouveaux troubles ont éclaté dans la Banda orientale. Quinze cents hommes sont entrés dans cette province sous les ordres du général Lavillblaca. Son but est de renverser le gouvernement actuel et de rétablir Oribe ou de confisquer le pouvoir à son profit. Don Fructuosa Riveira, président, s'est rendu de sa personne au camp, afin de réprimer le mouvement révolutionnaire! Le vaisseau des Etats-Unis, le Fairfield était à Montevideo; le vaisseau l'Indépendant, commandé par Nicholson, stationnait à Rio de Janeiro. (Globe.)
— On écrit de Portsmouth, 17 octobre :
Hier après midi un dîner a été donné à M. Baring, chancelier de l'échiquier, pour célébrer son élection, comme membre du parlement. Ce ministre a prononcé à cette occasion un discours qui a été beaucoup applaudi, et dans lequel il a déclaré qu'il se réjouissait d'avoir été appelé au ministère sans devoir renoncer aux principes qu'il a toujours professés. Il a défendu ensuite le ministère du reproche qu'on lui fait d'avoir nommé trois catholiques, MM. More O'Ferrall, Sheil et Wyse le premier secrétaire de l'amirauté, le second secrétaire du bureau du commerce, le troisième lord de la trésorerie. L'autre représentant de Portsmouth a dit dans son discours que jamais aucun ministre n'avait fait d'avantage pour la cause de la réforme. Le président a proposé un toast à la liberté civile et religieuse. M. le chevalier Best, gentilhomme catholique, a appuyé ce toast. Un toast a aussi été porté aux ministres.
— Les directeurs de la banque d'Angleterre viennent d'adopter récemment une résolution extraordinaire, qui a causé la plus vive inquiétude à Liverpool, ainsi que dans le Lancashire et les districts manufacturiers. Ces directeurs ont résolu, dans leurs opérations d'escompte, tant à Londres que dans leurs succur-

sales, de rejeter tous les billets, traites ou valeurs qui porteront la signature d'une banque d'émission (à bank of issue), que ce soit une banque particulière ou une banque par action en participation. Des traites tirées et acceptées par des négociants et des marchands, et revêtues d'une douzaine d'endossements, ont été refusées par ce seul motif qu'un des endossements se trouvait être celui d'un banquier de province émettant ses propres billets ou celui d'une banque d'émission.

Les traites des banquiers de province sur leurs banquiers de Londres et acceptées par ces derniers ont également été refusées. Dans le Lancashire, toutes les ventes se font avec condition de payer au comptant ou en traites de banquiers, ce qui veut dire des traites tirées, acceptées ou endossées par des banquiers. Aujourd'hui la nouvelle décision des directeurs de la Banque d'Angleterre déclare que toutes ces traites ne sont plus admissibles à ses escomptes; en conséquence les négociants craignent que cette mesure n'ait pour résultat de suspendre toutes transactions commerciales, ou du moins d'embarrasser et de gêner leurs opérations.

Une députation des Banques de Liverpool s'est rendue vendredi dernier auprès du gouverneur de la banque d'Angleterre, pour lui faire remarquer l'injustice et l'impolitique d'une pareille mesure. Ce fonctionnaire a promis de soumettre les réclamations qui lui ont été adressées à la cour des directeurs, et a fait espérer qu'il y serait fait droit. Jeudi dernier, la cour a délibéré sur ce sujet, et, après une longue discussion, elle a fait informer la députation que la résolution qui avait été prise ne pouvait pas être rapportée. Aussitôt les députés sont retournés à Liverpool, où des réunions particulières ont été convoquées pour vendredi, afin de s'occuper des meilleures mesures à prendre.

Sans doute, il sera convoqué une réunion générale de tous les négociants et banquiers de cette ville qui adresseront au gouvernement un mémoire énergique, tout en implorant son intervention. Nous considérons, quant à nous, cet acte de la Banque d'Angleterre comme très-impolitique et en même temps très-intempestif; mais nous n'y voyons pas un si vil sujet d'alarme qu'on a l'air de le penser en général; car un acte de tyrannie de ce genre excitera sans doute l'indignation de toutes les classes commerçantes, dans toute l'Angleterre et leur suggérera l'idée de chercher à se rendre tout à fait indépendante de la Banque d'Angleterre. (Globe.)

FRANCE. — Paris, le 19 OCTOBRE.

Le 18, à cinq heures de l'après-midi, au moment où la voiture dans laquelle se trouvait le roi accompagné de la reine et de Mme. la princesse Adélaïde, venait d'arriver à la hauteur de la grille du jardin sur le quai des Tuileries, une grosse pierre lancée avec violence, est venue frapper la glace du côté droit, l'a brisée en éclats, et ayant ricoché sur l'impériale, est retombée sur la tête de S. M. la reine, qu'elle a rudement froissée.

L'auteur de cet attentat était une femme qui a été immédiatement arrêtée.
Le roi ayant donné ordre de faire halte, S. M. s'est assurée que la reine n'était pas dangereusement atteinte; et quelques instans après elle a continué sa route vers St-Cloud.

Pendant cette halte, une foule considérable s'était rassemblée autour de la voiture du roi, donnant des signes du plus respectueux intérêt; et au moment du départ de LL. MM. elles ont été saluées par les plus vives acclamations.

La pierre qui a frappé la reine a dû passer dans l'étroit espace laissé par l'officier d'ordonnance à cheval qui couvrait de son corps la portière de la voiture. Elle était ronde et avait dû être lancée avec une grande force pour briser à une telle distance une glace aussi épaisse.

La femme arrêtée se nomme Stéphanie Giraudet, domestique sans place; elle avait la tête coiffée d'un mouchoir rouge; elle était couverte de haillons. Les premières réponses qu'elle a faites aux questions dont elle a été l'objet de la part du préfet de police, qui s'était immédiatement transporté sur les lieux ont donné aussitôt à penser qu'elle était folle, et l'interrogatoire qu'elle a subi plus tard a pleinement confirmé ces premiers soupçons.

LL. MM. sont arrivées à St.-Cloud à six heures un quart. M. le docteur Pasquier, mandé chez la reine, s'y est aussitôt rendu, et le résultat de l'examen qu'il a fait de la partie atteinte a dissipé toutes les inquiétudes que ce triste événement avait fait naître.

S. M. la reine a dîné avec le roi, et elle a reçu dans la soirée comme à l'ordinaire.

M. le président du conseil et ensuite tous les ministres sont successivement venus à Saint-Cloud.

M. le comte de Montalivet, M. le chargé d'affaires de Russie, M. le ministre de Danemarck, Mme. la comtesse Duchâtel, et un grand nombre de personnes se sont succédé toute la soirée dans les salons du roi.

La reine s'est retirée à 10 heures et demie.
— Voici de nouveaux détails sur la malheureuse femme aliénée qui a commis le 18, l'attentat qui a porté dans tous les esprits une si profonde tristesse. Stéphanie Giraudet est poursuivie de l'idée fixe que les cuirassiers veulent exercer des violences sur sa personne et elle a prétendu se venger du roi, parce qu'il ne met pas fin à ces chimériques tentatives, c'est ce qu'elle a répété dans l'interrogatoire qu'on lui a fait subir.

Je sais, dit-elle, qu'ils m'en veulent, et j'entends leur souffle jusque dans les corridors de la prison. Comme on essayait de lui remontrer l'énormité de son action, elle est partie d'un éclat de rire hébété. Tout dans cette malheureuse créature révèle l'existence d'une profonde aliénation mentale.

S. M. la reine, objet d'une sympathie universelle, n'a été que légèrement atteinte. Son état est tel que tous les cœurs français peuvent le désirer.

L'acte d'accusation relatif à Blanqui lui sera notifié demain ou après-demain; comme il n'a point répondu aux juges instructeurs, et que par conséquent son interrogatoire ne jette aucun jour nouveau sur la part qu'il a pu prendre au complot des 12 et 13 mai, l'acte d'accusation qui lui sera signifié est le même ou à peu près le même que celui qui a été signifié à Barbès et à ses complices.

Auguste Blanqui persiste dans sa résolution de ne répondre à aucune des questions qui lui sont faites par les magistrats instructeurs.

Les cinq personnes arrêtées en même temps que lui, dans la cour de l'hôtel Daumont, ont été mises à la disposition de M. le procureur du roi, et renvoyées devant un de MM. les juges d'instruction, sous la prévention de révol d'un criminel et d'outrages par paroles envers des agents de la force publique.

On lit dans l'Univers religieux :
« Depuis l'arrestation de Blanqui, des bruits alarmans circulent dans certaines régions sur l'état d'effervescence des esprits dans la capitale; on dit que le départ de Blanqui pour la Bourgogne se rattacherait à une nouvelle émeute projetée pour l'ouverture de la session. Les consignes les plus sévères sont données aux postes pendant la nuit.

On calcule que M. de Pontois n'arrivera pas à Constantinople avant le 25 octobre. Ainsi nous ne recevrons pas avant la fin de novembre la nouvelle de la direction qu'aura prise la diplomatie française depuis le changement d'ambassadeur.

On lit dans le National :
« La crise commerciale paraît toucher à son terme; ce que nous pouvons du moins affirmer, c'est que le nombre des affai-

Feuilleton.

UNE SEDUCTION.

(Correspondance particulière de la Gazette des Tribunaux de Paris.)
Moscou, 28 septembre 1839.

Les journaux russes et français ont déjà fait connaître en quelques mots une sanglante catastrophe qui a plongé dans le deuil deux familles. Je vous transmets les détails que l'enquête judiciaire a recueillis sur cet événement qui fait encore à Moscou le sujet de toutes les conversations.

Le 24 août, la garde qui faisait patrouille aux environs de Moscou, s'arrêtant près de la rive de la Kolotchna, sur la lisière d'un bosquet d'aulniers, aperçut une kibitka attelée de deux chevaux, qui stationnait là depuis quelque temps, comme abandonnée par les maîtres et les gens. Les gardes approchèrent, et les gémissements qu'ils entendirent les dirigèrent dans un endroit écarté du bosquet.... Là, deux hommes grièvement blessés gisaient à quelques pas l'un de l'autre; un troisième individu allant de l'un à l'autre, cherchait à les soulever et à les entraîner hors du bosquet.

Les deux blessés furent portés par les gardes dans la kibitka et conduits en toute hâte à Moscou. Le troisième acteur de cette scène sanglante, qui portait le costume de domestique, fut conduit en prison, et une enquête judiciaire fut immédiatement ordonnée.

Voici ce qu'apprent les déclarations que purent faire les blessés et celles du domestique.

En 1837, le comte Paul Petrowitch Novosiline, capitaine dans le régiment des chevaliers-gardes, se rendit à Polany, petit village appartenant à un ancien général des cosaques, retiré depuis longtemps du service, Savatchernick. Le comte se présenta dans la maison du général et y fut reçu avec toute la bienveillance de l'hospitalité slave.

La famille du général se composait de sa femme, de cinq fils, tous officiers dans le 20^e régiment de cosaques de la mer Noire (ancien régiment du père), d'une fille mariée au capitaine Bogieszewoki, et d'une seconde fille, Elisabeth, qui venait alors d'atteindre sa dix-huitième année.

Le fils et le gendre du général étaient au régiment, et le comte Novosiline, qui avait été vivement frappé par les charmes de la jeune Elisabeth, trouva facilement des prétextes pour prolonger son séjour dans la maison hospitalière de Polany. Des intelligences secrètes ne tardèrent pas à s'éta-

blir entre lui et la jeune fille, et la passion du comte fut portée à un tel point que, sans calculer la distance que sa fortune et l'ancienneté de sa noblesse mettaient entre lui et la famille du général, il demanda Elisabeth en mariage.

Le vieux général ne pouvait qu'être heureux d'une pareille union, mais il devait prévoir qu'elle serait vivement blâmée par la famille du comte. « Je ne suis qu'un vieux soldat, lui dit-il, je dois tout à mon sabre; je n'ai que mon sabre à laisser à mes enfans : et la fille d'un vieux soldat cosaque doit être fière d'appartenir à la famille d'un puissant boyard comme vous. Mais c'est la tête levée et non clandestinement qu'elle y doit entrer. Ce n'est donc pas assez que vous le vouliez, vous, il faut que votre mère y consente. »

Le comte Novosiline répondit qu'il était sûr d'avance de ce consentement, mais le général insista sur qu'il lui fût rapporté par écrit, et Novosiline, après quelques jours encore passés près d'Elisabeth, se rendit à Moscou pour obtenir l'aveu de sa mère.

La comtesse, veuve depuis plusieurs années, et dont les préjugés aristocratiques étaient encouragés encore par ceux de son frère qui habitait avec elle, déclara qu'elle ne donnerait jamais son fils à la fille d'un homme qui n'était pas noble de race et qui n'avait gagné son titre que sur le champ de bataille. Puis, profitant de l'ascendant qu'elle avait sur le caractère assez faible de son fils, elle lui fit donner sa démission et lui enjoignit de rester près d'elle à Moscou. Bien que son amour pour Elisabeth fut encore aussi profond et aussi sincère, le jeune comte n'eut pas la force de résister, et, quel que fût son désespoir, il respecta les ordres d'une mère sous la volonté de laquelle il avait toujours pieusement courbé la tête.

Cependant Elisabeth attendait dans sa solitude de Polany la réponse qui avait été promise : plusieurs mois se passèrent et la réponse ne vint pas... Elisabeth avait été séduite par le comte Novosiline : déjà sa honte ne pouvait plus se cacher.... Elle avoua tout à son père. Le vieillard ne fit aucun reproche à sa fille : il pleura avec elle, la consola lui-même, et adressa au comte une lettre dans laquelle il lui rappela sa parole. Après avoir vainement attendu une réponse, il écrivit à ses fils et à son gendre de se rendre immédiatement près de lui.

Tous arrivèrent bientôt.

Le vieux général, les larmes aux yeux, les conduisit près d'Elisabeth qui venait de mettre au jour un fils, jet leur montrant la mère et le berceau de l'enfant : « Voilà les victimes, leur dit-il; le séducteur se rit d'elle

et de nous. Garçons, il faut venger votre sœur, il faut venger cet enfant qui est votre neveu; il faut laver notre déshonneur avec le sang ou avec le mariage.

Tous embrassèrent la malheureuse mère et le pauvre enfant et se dirigèrent sur Moscou.

En passant par Bychof, chef-lieu du district, où est situé le village Polany, ils parlèrent de leurs projets à quelques amis, qui trahirent le mystère, de sorte que la nouvelle arriva à Moscou avant eux.

La comtesse Novosiline, justement effrayée, obtint du général Nohart, alors gouverneur de Moscou, l'ordre de faire arrêter les cinq frères Tchernick et le capitaine Bogieszeweki aussitôt qu'ils arriveraient dans la capitale. L'ordre fut exécuté ponctuellement; les six officiers furent arrêtés à la barrière de Smolensk, et, après avoir subi trois mois d'une détention sévère dans la forteresse de Kremlin, ils furent envoyés à leur régiment sous bonne escorte avec l'ordre de l'attamen des cosaques de ne leur délivrer ni congé, ni permission de s'éloigner du régiment même pour un seul jour.

Ils prirent alors une autre décision. Ils tirèrent au sort lequel d'entre eux devait donner sa démission et se charger du soin de venger le déshonneur de la famille. S'il succombait, un autre devait prendre sa place. Le sort tomba sur le quatrième frère, Ivan. Ivan donna donc sa démission, et sans même revenir auprès de son père, il s'achemina directement vers Moscou. Mais il ne connaissait pas le comte de Novosiline, il ne l'avait jamais vu, et il craignait que les démarches qu'il aurait à faire pour le rencontrer ne donnassent l'éveil sur ses desseins et ne fussent un obstacle à l'exécution, car la famille du comte était puissante et pouvait d'un mot obtenir sa déportation en Sibérie.

Un singulier hasard vint le servir.

En passant par Voronije, village qui appartient à la famille Novosiline, il aperçut dans la salle d'une auberge une gravure coloriée qui représentait un cavalier revêtu de l'uniforme de chevalier-garde, et monté sur un magnifique cheval gris taché de noir d'une façon assez bizarre. Il demanda quel était ce portrait; on lui répondit que c'était celui du comte Novosiline, monté sur son cheval favori, Pannot-hka. A ce nom, Ivan se contenta, et après avoir longtemps arrêté ses regards sur l'image de celui qu'il brûlait de rencontrer, il fit route vers Moscou, accompagné seulement d'un domestique.

Déjà il pouvait voir les dômes blancs des églises et les tours grisâtres du vieux Kremlin, lorsqu'il aperçut un cavalier qui s'achemina dans la direc-

ris portées au tribunal de commerce a subi une grande diminution dans la dernière quinzaine, et tout fait croire qu'il rentrera sous peu dans ses limites ordinaires. Cette diminution ne signifie pas que la confiance se soit encore remise de l'ébranlement qu'elle vient d'éprouver, mais elle annonce que la liquidation des désastres est fort avancée, que la sécurité est à la veille de remonter, et que les capitaux vont bientôt reprendre l'activité sans laquelle ils ne seraient que des valeurs inutiles. Ainsi un avenir meilleur est, suivant toute apparence, réservé au commerce pour quelques années.

Le Daguerrotypage ne pouvait manquer de fournir quelques combinaisons dramatiques. Trois théâtres annoncent en ce moment des pièces qui porteront ce titre et dans l'action desquelles l'appareil Daguerre jouera le principal rôle.

Van Amburgh ne recommence pas ses représentations au théâtre de la porte St.-Martin, et l'on assure que sa blessure est plus grave que ne le dit M. Harel. Suivant de nouvelles révélations, les animaux recevraient journellement de l'opium avec leur nourriture; c'est, dit-on, ce qui les rendait dociles.

Le Journal de Paris disait hier que don Carlos avait reçu des passeports. Une correspondance ministérielle dit à ce sujet :

On parle depuis quelques jours, dans un but qu'il est aisé de deviner, de dissensions qui se seraient élevées dans le conseil des ministres du jour. On annonce une question comme ayant été l'objet du différend, le lendemain, c'est une autre. On a dit, par exemple, que les ministres étaient divisés sur le parti à prendre à l'égard de don Carlos. Cette nouvelle n'a pas le moindre fondement. Nous croyons savoir que le conseil des ministres est unanime sur ce point.

Il est évident que le droit et le devoir du gouvernement français est de retenir don Carlos tant que la pacification de l'Espagne n'est pas achevée; il est évident aussi que, cette pacification une fois terminée, ce droit et ce devoir cessent en même temps. Toute la question est donc de savoir quel sera le moment où le départ de don Carlos sera sans danger pour la paix de l'Europe et pour la sûreté intérieure de l'Espagne notre alliée; ce moment peut ne pas tarder, mais il n'est pas encore arrivé, et il ne peut y avoir aucun doute sur la résolution prise par le gouvernement de garder don Carlos à Bourges en attendant.

Battus de ce côté, les journaux qui voudraient créer des divisions dans le conseil des ministres, ont imaginé un autre moyen. M. Thiers vient d'arriver à Paris où il est rappelé par une maladie assez grave de l'aïeule de Mme. Thiers. Aussitôt on s'est mis à raconter que M. Thiers avait été convié sous main à se rendre à Paris par quelques membres du cabinet actuel qui désireraient son entrée aux affaires et qui conspireraient avec lui contre leurs collègues. Malheureusement pour les faiseurs d'hypothèses, ceux des ministres qu'on a désignés pour leur prêter ce jeu déloyal, sont précisément ceux qui, lors de la formation du cabinet du 12 mai, ont rompu le plus ouvertement avec M. Thiers. Nul n'a été mieux que les ministres dont il s'agit, en état d'apprécier ce qu'il y a de hautain, d'impérieux et de despotique dans les manières de cet ancien président du conseil. Lui-même s'exprime à leur égard dans des termes qui rendent tout rapprochement impossible. On peut donc affirmer que s'il est un sentiment qui puisse resserrer, au lieu de le détruire, le lien qui existe entre les ministres actuels, c'est l'éloignement de M. Thiers.

NOUVELLES D'ORIENT.

On écrit de Trieste, 3 octobre : « Nous avons des nouvelles d'Alexandrie jusqu'au 30 septembre et de Tenedos jusqu'au 25. Le vice-roi a fait mettre Alexandrie dans un état de défense formidable. Il avait refusé des propositions de paix que lui avaient faites les consuls européens. On écrit de Tenedos que la flotte anglaise a reçu des renforts et que jamais une force navale aussi considérable n'a paru dans les mers du Levant. » (Gazette de Carlsruhe, 14 octobre.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Dans la chambre des députés, séance du 12 octobre, M. Ossa, demande au ministre des finances s'il a connaissance de la falsification des titres de la dette publique. Le ministre des finances répond que ce fait est parvenu à sa connaissance et qu'il a adopté toutes les mesures nécessaires pour que les auteurs de faux fussent découverts en avertissant à cet effet les porteurs de titres de la dette publique.

M. Ossa prie le ministre des finances de lui dire si quelque employé de son ministère a participé à cette falsification.

Le ministre répond qu'il ignore absolument quel est l'auteur de ce délit.

M. Ossa prie le ministre des finances de lui donner quelques explications sur une autre falsification qui aurait eu lieu à l'égard des titres de vente des couvens.

Le ministre des finances répond qu'il ne peut donner des-à-présent ces explications.

— On écrit de Madrid, 15 octobre :

Les journaux de ce jour disent que l'armée d'Espartero est en marche sur plusieurs colonnes contre Cabrera. Ils ne confirment pas le bruit qui s'était répandu hier relativement à la démission du général Alaix et à son remplacement par le général O'Donnell.

— A la réception de la cour, du 10, la reine Isabelle fit une sortie fort bizarre pour son âge. Quand le comte Panourrotro, grand d'Espagne, se présenta pour lui baiser la main, selon l'étiquette espagnole, la petite reine lui dit : « Mira, sabes que me caso ? » (dis-donc, tu sais que je me marie ?) Ces paroles égayèrent la cour; tous les regards se portaient, dit-on, sur M. de Rumigny.

— On écrit de Bayonne, le 15 octobre :

Espartero, en se mettant en marche contre Cabrera, a adressé une proclamation aux provinces d'Aragon, de Valence et de Murcie. On remarque dans cette proclamation les paroles suivantes : « Deux monstres, qui ont toujours soif de sang, s'opposent seuls à cette pacification. » (Eco del Com. du 11.)

— On lit dans la Sentinelle des Pyrénées du 15 :

Il est question d'un traité le commerce entre l'Espagne et la France. Nous ne savons encore sur quelles bases il sera établi.

— On assure que les ministres se sont mis d'accord sur la nécessité de retenir don Carlos à Bourges jusqu'à ce que les bandes de Cabrera aient été dispersées ou qu'elles aient fait leur soumission. Le maréchal a dû notifier cette décision au cabinet anglais.

— On lit dans le journal de Barcelone, el Constitucional, du 10 octobre :

Moya (village entre Vich et Manresa) a été attaqué et quelques maisons du faubourg ont été incendiées par les carlistes, qui paraissent vouloir faire une guerre à mort. Castelltersol se défendait encore à deux heures. On a donné immédiatement avis de ces événements au général Valdès, qui s'est mis en mouvement à six heures du matin avec ses divisions. Une colonne d'infanterie et 120 chevaux de la garde royale viennent de sortir de Barcelone. Nous croyons qu'ils prendront la route de Sabadell.

— La crise ministérielle est tellement flagrante que le ministère entier doit tomber, ou le général Alaix se retirer. Le point le plus difficile ne serait pas de remplacer le général Alaix, mais en le forçant à se retirer, il faudrait déclarer la guerre à la majorité de la chambre, qui est parvenue à dominer ce ministre et qui avait concerté avec lui la fameuse scène de la réconciliation. Le général, qui connaît le mauvais vouloir de ses collègues et qui désirerait s'appuyer sur ses nouveaux amis, est, dit-on, dans l'intention d'intimider la cour, de telle sorte que la régente se voie forcée de lui sacrifier les autres ministres. C'est par suite de cette tactique, assure-t-on, que le ministre de la guerre a fait sortir de la capitale la majeure partie de la garnison, voulant que la garde nationale, vouée au parti du progrès, seconde sans danger les projets des exaltés.

Alaix pense que ses collègues se retireraient devant l'élément armé lorsqu'elle commencerait à gronder. Son ministère est déjà tout prêt; il choisirait pour président du conseil M. Olozaga. Il placerait M. Ferrer, sénateur, ou M. Cantero aux finances, Sancho à l'intérieur, Cortina à la justice, et Fuente Herrera à la marine.

Mais les vues ambitieuses et exclusives du ministre de la guerre ont été devinées par ses collègues, qui sollicitent son remplacement par le général O'Donnell ou par Francesco Narvaez. P.S. Le bruit court que la crise ministérielle est prête à recevoir une solution : on dit que le général Alaix a donné sa démission, et que ses collègues, qui continuent à gérer leurs portefeuilles, viennent de le remplacer par le général O'Donnell.

— On lit dans El Castellano du 12 :

Une personne en position d'être bien informée, nous assure que, pour ne pas entraver les opérations de l'armée pacificatrice sous les ordres du duc de la Victoire, on a rassemblé et emmagasiné sur différents points de l'Aragon et de la province de Valence un nombre suffisant de rations de toute espèce pour la nourriture et l'entretien pendant deux mois de 40.000 hom-

mes en campagne. On a fait aussi des marchés pour que, tous les cinq jours, on verse sur ces différents points 30.000 rations de toute espèce. Il y aura dans chaque dépôt un commissaire des guerres chargé de la distribution et de la conservation de ces dépôts. Outre cela, il va être fait de nouveaux contrats (s'ils ne sont déjà faits) pour une augmentation de 10.000 rations de plus qui devront être versées chaque semaine, dans les magasins susmentionnés. Nous ne saurions trop louer ces excellentes dispositions du gouvernement. Outre qu'elles auront pour résultat d'accélérer les opérations des troupes, elles ont encore un avantage politique de la plus grande utilité. L'armée porte le nom d'armée pacificatrice, et les habitants de l'Aragon et du royaume de Valence verront non-seulement la fuite et la dispersion des factieux, mais encore ils s'apercevront que la présence de nos troupes ne pesera pas sur eux aussi cruellement que par le passé, ou les demandes exorbitantes et pourtant indispensables de rations étaient une ruine pour les habitants.

— On écrit de Bayonne, 15 octobre :

(Correspondance particulière.) — On apprend par des correspondances de Logrono, en date du 10, que le duc de la Victoire a quitté Saragosse le 8, se rendant à Daroco. Les troupes de Cabrera sont, dit-on, parvenues à s'emparer par surprise d'un convoi de munitions de guerre pour l'armée du centre. Elles ont fait un certain nombre de prisonniers. Le régiment d'Almanga aurait surtout souffert.

On continue l'œuvre de la pacification des provinces, mais on s'y prend d'une manière qui pourra compromettre la tranquillité à peine rétablie. Les instituteurs des écoles primaires sont remplacés par des chrétiens que désigne l'autorité militaire. Les autorités locales sont obligées de subvenir à leur entretien.

Le brigadier carliste Varga, qui arrive de Bourges avec un officier français, doit, dit-on, se rendre à Naples, étant attaché au service particulier de l'infant don Sébastien.

Soixante volontaires carlistes alavais sont arrivés du dépôt de St.-Séver; ils retournent dans leurs foyers.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 18 octobre :

Le Staats-Courant publie le programme pour l'ouverture de la session ordinaire des états-généraux qui aura lieu lundi prochain. Le roi ouvrira la session. Le prince d'Orange, le prince Frédéric et le prince héritaire y assisteront.

— Le Handelsblad donne le bulletin suivant de la bourse d'Amsterdam du 19 octobre :

Le marché des fonds hollandais se remet de plus en plus de la panique; et les prix se sont améliorés sans autre cause apparente que la cessation des ventes qui avaient produit la baisse de ces derniers jours. Les transactions ne se sont pas montrées extrêmement animées, et c'étaient surtout les achats pour couvrir les parties précédemment vendues en blanc qui composaient le marché.

Sur les fonds espagnols la disposition s'est montrée lourde au contraire. La cote un peu moins élevée d'Anvers a attiré quelques vendeurs qui ont fait baisser, depuis hier, le prix d'environ 1/4 p. c.

— L'Avondbode a publié récemment, à l'occasion de l'interdiction des conférences d'Utrecht, un article dans lequel il accusait la Belgique de vouloir se soustraire au paiement de sa quote-part de la dette. L'Arnhemse Courant a pris généreusement la défense de la Belgique. Voici la réponse qu'il a faite à l'Avondbode dans un de ses derniers numéros :

Nous ne voulons pas contester à l'Avondbode le droit d'émettre des conjectures sur la légitimité des prétentions pécuniaires élevées par des Belges, à charge de l'ancien trésor des Pays-Bas, ainsi que sur la justice ou l'injustice du remboursement des rentes acquittées pendant les huit dernières années par l'administration du livre auxiliaire de la dette; mais nous aurions voulu qu'il se fût abstenu d'expressions dures et presque outrageantes envers la Belgique, et qu'il ne l'eût pas accusée, sans preuves, de vouloir empêcher une liquidation qui, à ne considérer que le texte du traité, ne peut passer pour compliquée.

Ces accusations prématurées et imprudentes de l'Avondbode ne dénotent-elles pas une partialité blâmable (berispelyke eenzijdigheid)? En persévérant dans cette voie, ce journal ne fera-t-il pas ce qu'il faut faire pour semer de nouveaux germes de discorde et de haine entre les Belges et les Néerlandais qui fraternisent de nouveau?

BELGIQUE. — Bruxelles, le 20 octobre.

Bruxelles, le 19 octobre. — Société des Fonds Publics. (2 heures). — Les transactions ne sont pas très animées, le cours de l'actif espagnol d'a-

tion du camp de Borodino. Les traits du cavalier n'avaient guère de ressemblance avec ceux de la gravure qu'Ivan avait vue peu de temps avant, laquelle d'ailleurs était assez grossièrement faite, mais il lui sembla que le cheval sur lequel était monté le cavalier avait quelque rapport avec celui du comte.

Il s'approcha à tout hasard : Vous êtes le comte Novosiline, dit-il.

— Je suis le comte Novosiline.

— Eh bien !

— Voulez-vous épouser ma sœur ?

— Je ne le puis.

— Donc, vous vous battez avec moi.

— Volontiers... Avez-vous des armes ?

— Voici des pistolets.

— Eh bien ! allons !

Le comte descendit à terre, mis la bride sur le col de son cheval et, le plaçant dans la direction de Moscou, lui donna un vigoureux coup de cravache.

— Que faites-vous ? dit Ivan.

— Il annoncera ma mort, reprit froidement le comte, car je pense, monsieur, que nous nous battons à mort.

— A dix pas.

— A trois pas, si vous voulez.

— M. le comte, vous n'avez pas de témoins.

— C'est inutile, je me fie à vous; car si l'on connaissait ici cette affaire, vous risqueriez fort de faire un voyage en Sibérie... Entrons dans ce bosquet.

Le domestique d'Ivan chargea les armes; le comte en prit une à l'hazard, et tous deux placés à trois pas l'un de l'autre firent feu... tous deux tombèrent.

C'est peu d'instans après que la garde arriva.

Les deux combattans étaient blessés à mort. Le comte avait eu les flancs traversés par la balle; le lieutenant Tcherniek avait été atteint au milieu de la poitrine. Ils ont succombé l'un et l'autre au bout de quelques jours, après avoir pu, pourtant, confirmer par leurs déclarations celle qu'avait faite le domestique sur les détails de cette horrible affaire.

Je n'ai pas besoin de vous dire quelle fut la douleur de la mère du comte; elle a fidèlement exécuté le dernier vœu de son fils et sa fortune doit passer, dit-on, à l'enfant d'Elisabeth.

VARIÉTÉ. — LA CIGALE.

Faites apprendre la musique à vos enfants, pères, mères sensibles qui voulez assurer à votre progéniture un avenir émaillé de pièces d'or, de billets de banque et de bonnes mille livres de rentes (singulières expressions, comme si toutes les mille livres de rentes n'étaient pas bonnes !). Il est reconnu aujourd'hui que le moindre ut de poitrine, fusse-ce même un roquet d'ut, rapporte à son propriétaire autant qu'une recette générale. On a cent mille francs dans le gosier, les canards compris. Il ne s'agit que de faire sortir... nous parlons de cent mille francs.

Du reste, il paraît que les pères et mères de notre époque avaient suivi nos conseils avant que nous les eussions donnés; de là le grand nombre de chanteuses ambulantes qui circulent depuis quelques mois dans les rues de la capitale, en se livrant à une foule de notes et de roulades qui, comme dit Arnal, font frémir la nature. Les jeunes personnes qui n'obtiennent pas des engagements de prime donne vont donner des concerts publics dans les cafés borgnes et dans les estaminets aveugles. Nous ne craignons pas de donner à ces établissements la qualification d'aveugles, attendu que l'usage des yeux y est totalement interdit par la fumée du tabac, fumée que, dans la plupart, on ne parvient pas à couper au couteau.

Vu le chant perpétuel à quoi se livrent ces pauvres prime donne, elles ont reçu des estaminets le nom parfaitement juste de Cigales; c'est même à peu près la seule chose juste que l'on trouve en elles.

L'important pour la Cigale est de chanter selon le ton de la société dans laquelle elle se trouve, et c'est ce qui explique pourquoi le ton de sa voix est en général fort mauvais.

Parce qu'elle ouvre la bouche à l'instar de M. Duprez, la pauvre Cigale croit avoir toute la méthode du célèbre ténor. Puis, autre déplorable habitude, elle chante toute les romances, même les plus tendres et les plus mélancoliques, sur un air qui se rapproche beaucoup de la Marsellaise. Règle générale, la Cigale ne chante que des romances.

Comme chacune de ses romances ne se paie ordinairement que ce qu'elle vaut, c'est à dire deux sous, on voit qu'il faut que la pauvre Cigale se livre à un nombre immodéré de sérénades pour faire sortir de son gosier les cent mille francs qui ont été placés par la nature!

Etonnez vous après cela si la pauvre Cigale n'imite pas la fourmi et ne porte pas à la caisse d'épargne une foule de pièces de monnaie pour s'aider à passer l'hiver de la vie, cette saison désagréable où il neige des cheveux blancs, et où il pleut des rhumatismes et des catarrhes!

Quand une Cigale a pris sur sa recette quotidienne tout ce qui lui est

strictement nécessaire pour sa nourriture, pour sa toilette, c'est à peine s'il lui reste six sous pour payer le raccommodage d'une corde de sa guitare, et huit sous pour les petits verres qui entretiennent les cordes de sa voix.

La Providence, qui s'occupe de plus petits détails de la création, et n'a pas voulu que la pauvre Cigale traversât seule le désert de la vie, et dans son inépuisable bonté, elle lui a donné un ami qui l'accompagne non seulement dans la traversée de ce désert, mais encore sur le violon.

Vous connaissez le portrait de cet être chéri, qui au premier aspect peut ne pas vous sembler très-joli garçon, mais qui, lorsqu'on le regarde plus attentivement, paraît véritablement hideux. Du reste, cet artiste compense bien les désagréments de son physique par les agréments de son moral : il est plein d'attention délicate pour sa compagne, il lui épargne toujours la peine de porter les recettes; ce poids, vu sa nature de billon, serait trop lourd pour la poche d'une faible femme. Enfin, il la rend parfaitement heureuse, si ce n'est qu'il la bat comme plâtre toutes les fois qu'il a le malheur toutes les fois qu'il a le bonheur d'avoir quelques sous dans la caisse. Après cela, qui n'a pas ses petits défauts !

Lorsque la Cigale, par suite des circonstances atmosphériques et alcooliques, a totalement perdu sa voix, lorsqu'il ne lui reste plus le plus petit sou, au lieu d'aller crier famine chez la fourmi sa voisine, ce qui ne l'avancerait pas beaucoup, elle préfère utiliser l'assurance et l'aplomb qu'elle possède devant le public pour se livrer à d'autres exercices non moins agréables, seulement, au lieu d'être chromatiques ils sont acrobatiques.

L'ex-Cigale continue donc de faire jour de ses talens le public parisien. Chaque jour elle se rend dans les carrefours et sur la place publique, où, après avoir attiré une foule choisie à l'aide d'un peu de clarinette et de beaucoup de grosse caisse, elle commence des exercices, qui méritent l'approbation des amateurs les plus difficiles et les plus éclairés... par quatre bouts de chandelle.

Pour prouver que les poids portés par elle ne sont pas frauduleux, l'ex-Cigale offre à toutes les dames de l'aimable société de vouloir bien essayer la même expérience.

Quant au compagnon fidèle de l'ancienne chanteuse, plutôt que d'abandonner sa passion, son amante, il a saisi un sabre et se l'est enfoncé dans le gosier... (Ne craignez rien personnes sensibles que je vois frémir, il se l'est enfoncé dans le gosier sans douleur !... ce qui ne l'empêche pas de faire passer journellement une foule de petits verres par le même chemin que le sabre.)

Quand on a travaillé ainsi pendant soixante ans on meurt sans crainte comme sans regret. (Charlevari.)

bord un peu plus faible, parce qu'on annonçait une baisse de Paris, s'est raffermi, il peut être coté 26 1/2 10, à cause des besoins de la liquidation de demain pour laquelle les pièces manquent au demandeur à 26 5/8, peu ou point de vendeurs.

Amsterdam, 19 octobre. (5 heures.)
Nous avons eu une nouvelle amélioration dans les fonds nationaux, les cours sont beaucoup plus élevés que la veille et il s'est traité des affaires pour de grandes sommes. La panique a cessé. On attend avec la plus vive impatience le discours de la couronne qui sans doute mettra un terme aux incertitudes sur les arrangements définitifs avec la Belgique. Dette active 2 1/2 p. c. 51 5/4 52 1/8 51 7/8, 5 p. c. 100 1/2 5/4 1/2; billets de chance 1/2 p. c. 78 15/16, Syndicat 95 1/4, Société de Commerce 172 1/4 5/4 5/8 1/2. Les valeurs étrangères ont suivi le mouvement, sauf les Ardoin qui ont baissé à cause des cotés des autres places: 27 26 5/4 15/16; coupons 24 1/2; brésiliens 74 1/4 1/8.

LIÈGE, LE 21 OCTOBRE.

Nous apprenons que le collège des bourgmestre et échevins a convoqué le conseil communal pour le 26 de ce mois à l'effet d'entendre la lecture du rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville, en conformité de l'art. 70 de la loi communale.

On présentera à la même séance, le budget pour 1840, et le rapport de la commission spéciale sur la question des céréales.

On dit que le nombre de candidats pour remplacer au collège M. Guillery dans la double fonction de préfet des études et de professeur de rhétorique est très-grand. Nous engageons le conseil communal à ne pas hâter une nomination qui doit avoir tant d'influence sur l'un de nos principaux établissements d'instruction publique.

Le 24^e et dernier n^o de la liste de Spa vient de paraître; il en résulte que jusqu'au 15 octobre, clôture de la saison, 3350 étrangers sont venus visiter ce bourg pendant la saison de 1859.

Voici les objets qui seront soumis aux délibérations du conseil communal dans sa séance du 26 de ce mois:

Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville, fait au conseil en conformité de l'art. 70 de la loi communale.

Budget communal pour 1840.

Rapport de la commission spéciale sur la question des céréales.

Communication d'un arrêté pris d'urgence pour régler la circulation des voitures dans la partie du faubourg St.-Laurent qui est emprise par les travaux du chemin de fer.

Proposition d'acquérir quatre voitures arrosoirs pour le service de la voirie.

Rapport de la commission d'instruction publique sur les observations des professeurs du collège contre la résolution qui crée un professeur-adjoint pour la langue allemande.

Nomination d'un professeur du collège en remplacement de M. Jacques, démissionnaire.

Nomination d'un directeur de l'école du soir pour les filles en remplacement de M. Trillet, appelé à d'autres fonctions.

Nomination de trois nouveaux seconds pour les écoles primaires et d'un second en remplacement de Henri Leclercq, de l'école de l'Est, appelé récemment à l'école de l'Ouest.

Remplacement de MM. Maghin, Camal et Kinet, seconds aux écoles du jour et les deux derniers également à l'école industrielle préparatoire.

Nomination d'une troisième secondante à l'école du soir pour les filles.

Nomination de deux vérificateurs de décès.

Candidats: MM. L. Malaise, J. D. Haackin Ledoux, L. Henrotin, Ch. Becasseau, Th. Tasset, F. Truillet, J. Vaust, fils, Ch. N. Detienne, A. Cresson, A. Albert, Ch. Defooz, Modave et G. J. Closon.

Au milieu des versions contradictoires qui circulent en Angleterre, sur les résultats plus ou moins bons de la récolte, une baisse remarquable vient d'avoir lieu. Le prix moyen du froment a été fixé à 67 sh. 2 d. le quarter pour la semaine finie le 11 octobre. C'est 5 sh. de moins que la semaine précédente, et le plus bas prix qui ait été constaté depuis un an. Malgré cette baisse, le droit n'a pas été augmenté, parce que le prix régulateur (moyenne de six semaines) est resté juste à 70 sh. Mais l'élevation du droit est certaine pour la semaine prochaine; le droit sera alors porté de 10 sh. 8 à 15 sh. 8, et il est très-possible que la semaine suivante il subisse une nouvelle élévation de 5 sh.

Le seigle est aussi au cours le plus bas où on l'a vu depuis le mois de novembre 1858, et il y a eu encore une hausse de 1 sh. 6 d. sur le droit, qui est actuellement de 12 sh. 6 d. Pour que l'entrée du seigle étranger dans la consommation fût possible, il faudrait donc qu'il valût seulement à l'entrepôt de Londres de 10 à 11 francs l'hectolitre, ce qui s'éloigne fort des prix payés par les importateurs et équivalant à une véritable prohibition qui pourrait très-bien n'être pas levée de sitôt.

Cette réaction si prononcée ne peut manquer de faire sentir ses effets sur nos marchés. Nous verrons quelle influence elle y aura.

(Indép.)

On écrit de Cologne, 18 octobre:

S. M. le roi des Belges est arrivé ici *incognito* sous le nom de comte d'Ardenne. Il est descendu à l'hôtel du Grand-Reinberg et a continué aujourd'hui son voyage pour Wiesbaden.

Un arrêté du 16 octobre porte ce qui suit:

La province de Limbourg est divisée en quinze cantons de milice. Sont désignés comme chefs-lieux de ces cantons de milice: Dans l'arrondissement de Hasselt, les communes de Beerlingen, Hasselt, Herck-la-Ville et St-Trond; dans l'arrondissement de Tongres, les communes de Bilsen, Cortesseem, Herderen, Looz, Reckhem, Tongres et Veldwezelt; dans l'arrondissement de Maeseyck, les communes de Brée, Maeseyck, Overpelt et Peer. Les cantons de milice prendront un numéro d'ordre général d'après la désignation de leurs chefs-lieux dans le paragraphe précédent.

On écrit de Malines, 19 octobre:

Hier à cinq heures du soir, près de notre ville, la digue du canal de Louvain s'est rompue et a saborgé en un instant toutes les terres environnantes; c'est comme une vaste mer.

Ce canal qui est la propriété de la ville de Louvain, date d'environ 89 ans; il a été restauré et élargi en 1856.

Un exprès a été de suite envoyé à Louvain pour annoncer ce malheur.

On lit dans l'*Echo du Nord*, journal de Lille:

Nous recevons la communication suivante de la chambre de commerce de Lille:

La chambre de commerce de Lille vient de recevoir de M. le préfet l'avis officiel de la ratification du traité qui autorise la jonction de la Deule à l'Escaut par le canal de Roubaix. Elle

s'empresse de porter à la connaissance du public cette heureuse et importante nouvelle. Ainsi, après quinze ans d'attente, il est enfin permis d'espérer de voir se réaliser prochainement une entreprise qui, bien que présentant tout à la fois pour la France et pour la Belgique un haut intérêt, n'a pas moins rencontré alternativement dans les deux pays des résistances opiniâtres, des obstacles sans cesse renaissans.

— On écrit de Vienne, le 9 octobre:

La Banque d'Angleterre, dans l'embarras financier où elle se trouve, a fait aussi des opérations marquées de change sur notre place. La maison V. Sina a acheté pour elle une quantité considérable de traites sur Londres, et le solde de compte de la fin du mois dernier aurait augmenté l'avoir de ce banquier, à la Banque, de 2,200,000 liv. sterl., ce qui prouve la richesse de cette maison.

— La générosité de Paganini à l'égard de M. Berlioz vient d'être effacée par un acte d'une munificence toute princière de M. Liszt. Ce célèbre pianiste, voyant que la souscription ouverte pour élever un monument à Beethoven n'avait pu atteindre un chiffre suffisant, vient de le compléter par un don de 60,000 fr., fruit de toutes ses économies.

— De nouveaux détails, plus favorables pour les créanciers, sont donnés par les journaux anglais sur la faillite du marquis de Huntley. Il paraît que le total de ses dettes, porté à 517 mille livres sterling, sera couvert pour deux tiers environ, tant par les propriétés non substituées qu'il abandonne, que par des rentes qu'il promet de servir sur ses autres propriétés.

— Il résulte d'un relevé publié par ordre de la chambre des communes, que du 11 janvier 1858 au 11 janvier 1859, le nombre des banqueroutes s'est élevé à 506 pour Londres et 781 pour les comités, en tout 1087. Birmingham, Leeds et Liverpool, sont les villes qui figurent en tête de ces listes de désastres financiers.

— La *Gazette Van Gend* contient aujourd'hui parmi ses annonces un avis très-singulier, dont nous donnons ici la traduction littérale:

« Avis aux Créanciers. — Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'ayant été réclamer le 16 octobre ce qui lui était dû par le nommé F. W. D. Z., à Gand, celui-ci s'est acquitté de sa dette en lui appliquant dans sa cour des coups d'un gros bâton. »

— M. Bonafous a présenté à l'Académie des Sciences un tableau exact des tremblements observés dans la vallée de Maurienne, depuis le 27 février jusqu'au 16 juin 1859. Dans cet espace de temps qui comprend cent dix jours, on n'en a pas compté moins de soixante-seize. Des secousses se sont fait sentir à Saint-Jean-de-Maurienne à toute heure de jour et de nuit et par toute espèce de temps. Trente-une communes les ont ressenties. Parfois elles étaient précédées d'un vent qui suivait la direction des ondulations, d'un bruit semblable à celui d'un chariot qui roule et accompagnées d'un brouillard très épais qui disparaissait promptement; mais cela ne s'observait que dans les fortes secousses. Pendant ces cent dix jours, on a aussi senti quelques tremblements de terre à Grenoble. Lors de la secousse du 25 mars, les animaux qui étaient couchés se levaient épouvantés et les chiens fuyaient dans les champs. On a remarqué que les eaux thermales avaient augmenté de volume et de chaleur, et avaient dégegé beaucoup plus de gaz; elles sont revenues à leur état ordinaire depuis la cessation des secousses.

Par arrêté royal en date du 5 octobre, la formation de la société anonyme dite de *verrière d'Arroy* est autorisée, et ses statuts, tels qu'ils résultent de l'acte précité du 13 septembre 1859, sont approuvés.

— On lit dans les journaux de Paris:

Nous apprenons d'une source à laquelle nous devons ajouter foi, que le roi de Hollande a reconnu la reine d'Espagne.

— M. David, directeur du commerce extérieur au ministère de la guerre, à Paris, vient de suivre l'exemple de M. Cousin, et de donner sa démission du titre de conseiller-d'état en service extraordinaire.

Le *Moniteur* publie l'ordonnance qui prescrit la publication de la convention conclue à Paris, le 27 août dernier, entre la France et la Belgique; pour l'ouverture, sur le territoire belge du canal dit de l'Esperie, devant servir de prolongement au canal français de Roubaix.

Voici les principales dispositions de cette convention:

Art. 1^{er}. Le gouvernement belge décrètera l'exécution du canal dit de l'Esperie, destiné à servir de prolongement au canal français de Roubaix jusqu'à l'Escaut, vers Warcoing.

Art. 2. Aussitôt et aussi long-temps que la nécessité en sera reconnue par le gouvernement belge dans l'intérêt de la navigation belge sur Dunkerque, les conducteurs de tous bateaux venant de l'Escaut et entrant dans le canal de l'Esperie, seront astreints à faire une consignation dont ils obtiendront la restitution en produisant la preuve que leurs cargaisons n'auront point été déchargées sur les parties du territoire français situées au-delà de Watten et de Cassel, dans l'hypothèse de l'ouverture d'un canal d'Hazeubrouck à Bergues.

Art. 3. Cette preuve sera faite au moyen d'un certificat délivré par le maire de la commune où la cargaison aura été déchargée, et par le chef du poste de douane le plus voisin.

Art. 4. Dans le cas où le contrôleur de la navigation belge de l'Esperie, ou toute autre autorité belge déléguée à cet effet, aurait des doutes sur l'exactitude du certificat exigé par l'article précédent, il pourra être sursis à la restitution de la somme déposée, jusqu'à ce que les faits aient été vérifiés.

Art. 5. A partir de l'époque à laquelle le canal de Bossuyt sera livré à la navigation, les bateaux qui descendraient la Lys chargés de pierres, de houilles ou de chaux, seront tenus de payer, au profit du concessionnaire de ce canal, à leur passage à l'écluse de Commines, un droit spécial à fixer par le gouvernement belge, et destiné à assurer au canal de Bossuyt le marché des rives de la Lys en aval de cette écluse.

HOUILLE COMPRIMÉE.

Une grande perte résulte pour les charbonniers de la quantité énorme de *menu* ou de *finés* que donnent certaines exploitations; ce menu est vendu à perte et c'est pourtant de la houille tout aussi bonne que la gayette.

Un Français avait mis à l'exposition des échantillons de ce menu comprimé et rétabli en masses aussi solides que les blocs de charbon naturel. Nous conseillons à nos extracteurs d'employer ce procédé qui leur procurera des avantages considérables: la force ne leur manque pas, et un homme remplissant des moules brisés dans lesquels plongerait lentement un mandrin mû par un excentrique, obtiendrait aisément 50,000 kil. de bonne houille en un jour, en y mêlant peut-être un peu de goudron pour faciliter l'adhérence.

La commission administrative de la Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers-mineurs de la province de Liège s'est réunie le 19 octobre courant. Elle a accordé des pensions aux familles des ouvriers ci-après désignées:

A la famille du Sr. Septon francs 8-40 par quinzaine.		
id.	Frankinet	8-40 id.
id.	Denis	3-60 id.
id.	Remouchamps	6-00 id.
id.	Dalhain	2-40 id.
id.	Lesuisse	4-80 id.

THÉÂTRE. — *Seconde représentation du BRASSEUR DE PRESTON.*

L'opéra nouveau joué hier devant une assemblée assez nombreuse a fait plus de plaisir encore que la première fois; en effet, cette pièce n'est pas sans mérite. On peut reprocher au poème des longueurs et des invraisemblances; les impossibilités même s'accumulent les unes sur les autres; les personnages annoncent souvent ce qu'ils vont faire; mais tel est l'avantage du comique de situation qui résulte des méprises, tel est le privilège qu'a la peur, de faire toujours rire à la scène, tel est enfin l'effet d'un dialogue plus remarquable par sa gaieté que par son élégance, que les spectateurs ont applaudi.

Nous avons parlé d'abord du livret, parce que malheureusement ici la musique est presque l'accessoire: il faut l'avouer, pour M. Adam l'opéra est une véritable exploitation, et le nombre de ses ouvrages semble le préoccuper beaucoup plus que leur qualité. Chez lui, il y a de bons et de mauvais moments, qui tiennent plus aux dispositions de sa mémoire qu'à celles de sa facilité d'invention, ce sont les reminiscences qui le conduisent à la plupart de ses motifs, et le hasard ne le sert pas toujours également bien. L'orchestration nous a paru la partie faible, elle est le plus souvent peu nourrie; l'ouverture est assez insignifiante; mais les trois actes contiennent plusieurs motifs vraiment charmants: la canzonette du 1^{er} acte est pleine d'originalité, ensuite le duo un peu long peut-être, mais que l'on a eu tort de supprimer à la 2^e représentation. Puis le beau chœur d'introduction du 2^e acte, qui rappelle tout à fait le *rataplan des Huguenots*, et qui est coupé comme le chœur du 5^e acte de *la Juive*. Le trio de la leçon est très-gai ainsi que les couplets, très-bien dits par Mme. Biacabe. Le quatuor des drapeaux surtout est un morceau plein d'harmonie et il a été parfaitement exécuté; l'air capital de cet acte est celui chanté par Effie, *là bas dans la plaine*, etc. Le 5^e acte contient un morceau qui nous a paru remarquable, il commence par ces mots: « Mon Dieu, je l'implore », il est suivi d'un magnifique motif d'orgue. L'air de la basse est bien dans la situation, c'est vraiment une chanson militaire.

Nous l'avons dit, l'exécution a laissé peu à désirer, les chœurs et l'orchestre ont marché avec beaucoup de justesse et d'ensemble. M. Alexandre s'est parfaitement acquitté de la partie chantante de son rôle; quant à son jeu, les avis sont partagés: les uns lui ont trouvé la même verve, le même naturel qu'y met Cholet; d'autres ont pensé qu'il chargeait un peu trop; que le brasseur, qui, au premier acte, est un homme comme un autre, peut bien être sous son uniforme, guindé, gêné, mais qu'il ne doit pas être ridicule. Nous engageons notre premier ténor à peser ces observations. La rôle d'Effie est favorable à la voix de Mme. Biacabe, aussi l'a-t-elle chanté convenablement.

Le spectacle a commencé par *Maurice*, joli vaudeville en deux actes, qui aurait encore fait plaisir s'il avait été bien su; mais ces messieurs et dames semblaient avoir oublié leurs rôles. Le nouveau chef d'orchestre des vaudevilles a dirigé pour la première fois; nous ne pouvons lui adresser des félicitations, car il a manqué la plupart des répliques, et a accompagné faux à la plupart du temps. Si cela ne devait pas changer, nous ne verrions guère l'utilité de cette nouvelle acquisition.

Liège, le 19 octobre 1859.

A Messieurs les rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs,

Une fraction bien minime d'habitues du spectacle ayant exprimé publiquement des plaintes sur le peu de variété que je mets dans la formation du répertoire, j'ose vous prier de me permettre d'user de la voie de votre journal, pour me justifier, tant vis-à-vis du public que vis-à-vis des personnes qui ont daigné m'honorer de leur confiance, d'une accusation aussi injuste que mal fondée.

Pour détruire le reproche si amèrement lancé contre l'administration théâtrale, il suffira je pense, de mettre sous les yeux de vos lecteurs, la nomenclature des ouvrages joués jusqu'à ce jour, que j'ai l'honneur de vous adresser et de laquelle il appert qu'en quarante sept jours d'exploitation, il m'a été remis au répertoire vingt deux opéras, au nombre desquels se trouvent: *Robert-le-Diable*, la *Muette*, *Guillaume-Tell*, *Zampa*, *Fra-Diavolo*, le *Postillon*, l'*Eclair*, le *Domino-Noir*, l'*Ambassadrice*, *Masaniello*, le *Pré-aux-Clercs*, *Robin-des-Bois*, la *Pie Voleuse*, le *Barbier*, la *Dame-Blanche*, le *Châlet*, le *Maçon*, le *Maitre-de-Chapelle*, le *Concert à la Cour*, le *Nouveau Seigneur*, le *Boiffe* et le *Tailleur* et la *Fiancée*.

Que sur vingt six spectacles offerts au public, tant abonnement courant qu'abonnement suspendu, quatre opéras ont été donnés deux fois, et ce, vu l'absence d'une 1^{re} basse-taille, et d'une seconde chanteuse; j'ajoute à cela, le *Brasseur de Preston*, opéra nouveau en 5 actes, représenté hier, la *Fiancée du Brigand*, traduction en 4 actes, les *Huguenots*, grand opéra en 5 actes, *Cosimo*, opéra comique en 3 actes, ouvrages nouveaux, maintenant à l'étude, la reprise de plusieurs anciens vaudevilles redemandés, quatre vaudevilles nouveaux et une comédie en trois actes, montés et représentés dans l'espace de cinq semaines.

D'après cette explication, je ne pense pas que la malveillance qui semble vouloir cette année s'attacher obstinément à l'entreprise théâtrale, trouve beaucoup de partisans, surtout si les personnes qui critiquent les actes de l'administration, veulent bien réfléchir, avant de les incriminer, que la troupe d'opéra est entièrement nouvelle, et qu'à l'époque des débuts, MM. les habitués et abonnés au spectacle doivent faire abstraction de leurs exigences envers l'administration, qui, aux termes de l'engagement de l'artiste, ne peut refuser à celui-ci les rôles qu'il a le droit de choisir pour ses débuts.

Croyant m'être suffisamment justifié des inculpations dressées contre mon administration, je prends de nouveau l'obligation, après les débuts de la 1^{re} basse taille et de la seconde chanteuse, que je viens d'engager, de varier le répertoire autant qu'il me sera possible, et de satisfaire en tout aux justes exigences du public et de Messieurs les abonnés.

Dans l'espoir que vous daignerez insérer la présente dans votre plus prochain numéro.

J'ai l'honneur, etc.

E. LEROYER.

Nous aurions pu, pour notre compte, insérer la lettre ci-dessus, sans la faire suivre d'aucune observation; mais nous ne pouvons, dans nos colonnes, jeter, de complicité avec M. Leroyer, l'épithète de *malveillans* à la tête des habitués et abonnés du spectacle qui se sont permis d'élever des plaintes sur la mauvaise composition des représentations données jusqu'ici, sans en faire ressortir l'inconvenance et l'injustice; jamais débuts n'ont été écoutés avec plus de tranquillité et d'indulgence; jamais il n'est tombé moins d'acteurs, jamais le public n'a accepté tant de médiocrités que cette année. Le moment est donc mal choisi pour venir crier à la malveillance.

L'énumération que fait M. le directeur du nombre des opéras repris, (vingt-deux sur vingt-six représentations) semble d'abord devoir satisfaire les plus exigeants; mais comment se fait-il qu'avec un si riche bagage, un vide désespérant se fasse remarquer chaque jour dans la salle; comment se fait-il que les abonnés et habitués du spectacle se plaignent de la monotonie des représentations, car c'est un fait avoué par M. Leroyer lui-même; comment se fait-il enfin que jeudi dernier on n'ait point d'opéra à donner pour remplacer le *Boiffe* et le *Tailleur*? Ne pourrions-nous pas dire qu'il en est ici comme chez ces gens riches qui ne savent pas user, ou qui usent mal de leur richesse.

Quoi qu'il en soit, M. Leroyer prend l'engagement de satisfaire à l'avenir en tout aux justes exigences du public et de MM. les abonnés. A la bonne heure, enfin.

AVIS. — Le sieur Edouard Aichta demeurant rue Hoche-Porte, 302, demande l'autorisation d'établir dans son habitation une fabrique d'allumettes phosphoriques.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 18 octobre 1859.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui Lundi, 21 octobre, pour les débuts de M. BERNADET, 1^{er} basse, et Mlle. ELISA, 2^e chanteuse. — 2^e représentation de la *PIE VOLEUSE*, opéra en 3 actes. — Le spectacle commencera par le *MAITRE DE CHAPELLE*, opéra en un acte.

A l'étude: LA *FIANÇÉE DU BRIGAND*, les *HUGUENOTS*, *COSIMO*, opéras, A 26 ANS, comédie en 2 actes.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 18 OCTOBRE.

Naissances : 6 garç., 2 filles.
Décès : 1 garç., 1 fille, 2 hommes, savoir :
 Henri Mawette, âgé de 81 ans, forgeron, faubourg St-Gilles, veuf de Marguerite Croisier. — J.-Pierre Jonquet, âgé de 75 ans, tisserand, passage Lemonier, veuf de Lambertine Maitriscau.
 Du 19. — **Naissances :** 4 garçons, 2 filles.
Décès : 5 hommes.
 Henri Jean Detroupeau, âgé de 74 ans, journalier, rue Casquette, époux de Françoise Colson. — Pierre Joseph Waroux, âgé de 59 ans, faubourg Ste-Walburge, époux en 2e. noces de Marguerite Yerna. — Hubert Joseph Dasse, tonnelier, âgé de 54 ans, rue du Pot-d'Or, veuf de Marie Joseph Rinchard.

ANNONCES.

ON DESIRE LOUER, à une ou deux dames qui voudraient y payer leur pension, un **APPARTEMENT indépendant**, dans une maison spacieuse, avec jardin. S'adresser au bureau de cette feuille.

mardi 22 octobre 1839

A 10 HEURES,

Le notaire **PAQUE**, VENDRA PUBLIQUEMENT, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège,

UNE MAISON,

avec maisonnette, étable, fournil et jardin de 15 ARES, situés à **JUPILLE**, dans les cours, joignant aux Srs. Jean Rasquinet, Clément Ledoux, Lambert Deflandre et à la ruelle.

A LOUER

GRANDE ET BELLE MAISON, (CONSTRUITE A NEUF, Sise à la station du chemin de fer, à Waremme, pouvant servir d'Hôtellerie ou de Café. S'adresser au notaire **HOUSSA**, ou à **M. LOUIS**, propriétaire Grandaxhe.

ODONTINE

Composée par **M. PELLETIER**, membre de l'Académie royale de médecine, vice-président à l'école de pharmacie de Paris, inventeur du Sulfate de Quinine. C'est un dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie.

L'ELIXIR qui l'accompagne, composé d'après les mêmes principes, calme les douleurs, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine et donne à la bouche une fraîcheur des plus agréables. Les personnes exposées à l'humidité, celles qui habitent les bords de la mer, les marins surtout, ne sauraient trop faire usage de ces dentifrices qui, en neutralisant l'action des vapeurs salines et muriatiques, s'opposent à la prompte altération des dents. Dépôts à la pharmacie de **M^{me} JANNÉ-JANSSON**, à LIÈGE.

DOMINIQUE AVANZO ET COMPAGNIE, EDITEURS A LIÈGE.

Programme ou Résumé des Leçons

D'UN

COURS DE CONSTRUCTIONS,

Avec des applications tirées spécialement de l'Art de l'Ingénieur des Ponts-et-Chaussées; ouvrage de feu **M. J. SGANZIN**, inspecteur-général des ponts-et-chaussées et des travaux maritimes des ports militaires, ancien professeur à l'École polytechnique, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre de St.-Michel; cinquième édition, enrichie d'un Atlas volumineux, entièrement refondue et considérablement augmentée avec les notes et papiers de l'auteur, avec ceux de **M. de Lamblardie** fils, inspecteur-général des ponts-et-chaussées et des travaux maritimes, et avec divers autres documents, par **M. REIBELL**, ingénieur en chef de première classe des ponts-et-chaussées, directeur des travaux maritimes, chevalier de la légion-d'honneur, agissant comme mandataire de la famille de feu M. Sganzin.

DÉTAIL DES TRENTE-DEUX PREMIÈRES PLANCHES.

PREMIÈRE PARTIE.

Matériaux de constructions et fondations en général.
 Planches 1 et 2. — Machines à mouler les briques. — Fours à chaux, à briques, à plâtre et à ciments. — Tonneaux et machines à corroyer le mortier.
 Planche 3. — Injection de mortier. — Divers appareils relatifs à l'immersion du béton.
 Planche 4. — Fourneau et appareil du pliage des bois. — Etuve à vapeur amovible pour les bois. — Divers systèmes d'assemblages de charpente en bois.
 Planche 5. — Systèmes de charpentes en bois, en fonte et en fer forgé.
 Planche 6. — Machine à arrondir les gournables. — Planchers métalliques avec poteries. — Fermes en métal.
 Planche 7. — Paillassonnages, fascinaiges, tunages, plates-formes, saucissons, etc., etc.
 Planche 8. — Chaines verticales de mur. — Divers exemples de contreforts, d'entrelacements de matériaux, de perrés dégradés, d'élargissements de murs, de perrés à étages et à compartiments indépendants, de plates-bandes avec artères d'appareil ou avec liaisons en métal.
 Planche 9. — Tracé et composition des voûtes. — Mouvement des voûtes chargées.
 Planche 10. — Voûtes dans les mêmes alignements. — Voûtes étagées. — Piedroits. — Piles et culées des voûtes.
 Planche 11. — Appareils de têtes des voûtes. — Exemples de voûtes élégies. — Cintres ordinaires. — Cintres fixes et cintres retroussés. — Cintres en fonte de fer.
 Planche 12. — Suite des cintres. — Chappes d'extrados. — Outils de sondage. — Exemples de divers modes de fondation dans diverses natures de terrains.
 Planche 13. — Suite des modes de fondation. — Sonnettes à tirade pour enfoncer les pieux.
 Planche 14. — Sonnettes à déclie fixes, mues par des hommes. — Sonnettes mues par des chevaux.
 Planche 15. — Sonnettes à déclie à manège amovible. — Grillages de fondations.

DEUXIÈME PARTIE.

Routes et Chemins de fer.

Planche 16. — Routes romaines. — Routes en bois. — Divers profils de chaussées sur toute la largeur de la voie. — Lieux de dépôts pour les routes. — Profils convexes et déblais en remblais. — Profils à revers. — Profils en revers et en creux. — Bordures de pavés. — Profils ordinaires des routes empierrées. — Rouleaux de compression des empierrements.
 Planche 17. — Pont à bascule à peser les voitures. — Routes avec rouages en pierres. — Aqueducs avec puits. — Cassis à chevrons brisés.
 Planche 18. — Tracé et disposition des écharpes de routes. — Evacuation des eaux. — Routes en fascinaiges. — Routes à la Mac-Adam. — Tracé des

A LOUER une **BELLE MAISON** et **JARDIN**, n° 645, rue mont-St.-Martin, vis-à-vis l'Hôtel du Gouverneur, pour la Noël prochain, plutôt si on le désire. S'adresser rue derrière le Palais, n° 407.

VENTE

DE

TROIS MAISONS

SITUÉES A LIÈGE,

SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE.

LUNDI 4 NOVEMBRE 1839, à 2 heures de relevée, *Il sera procédé,*

En l'étude de **M^e LAMBINON**, notaire à Liège, à la vente aux enchères publiques :

1. d'une Maison,

cotée 258, avec un petit jardin derrière située sur les Fossés au commencement du faubourg Vivegnis, à Liège, joignant à MM. Levieux et Houtain.

2. d'une autre Maison,

portant le n. 422, située en Pourcaurue, à Liège, joignant du levant et du midi à M. Vandenstein de Jehay, du couchant à Mme. Beckers née Deponthiere.

3. d'une autre Maison,

cotée 272, avec une petite cour située à Liège, rue de la Chaine, tenant à M. Palante. S'adresser audit **M^e LAMBINON**, dépositaire des titres de propriété qui offrent toutes les garanties désirables.

EGLISE PRIMAIRE DE HUY.

Mercredi trente OCTOBRE 1839, à 5 heures de relevée,

Les Marguilliers administrateurs de la fabrique de l'église primaire de Huy, feront procéder dans la salle du conseil de ladite fabrique, sise dans le local du presbytère de cette église, à l'ADJUDICATION par soumission cachetée et au rabais :

1° De la fourniture des pierres de taille nécessaires pour la restauration des contreforts du chœur de ladite église; 2° de la fourniture de la chaux et du sable nécessaires à cette restauration; 3° Du fer et du plomb, qu'il faudra pour icelle; et à l'adjudication aussi au rabais, et par soumission cachetée, de la construction d'un **PLANCHER** à établir audessus des voûtes de la même église: Le tout aux clauses, charges et conditions contenues dans le cahier des charges, dont on peut prendre connaissance chez le sieur **ANSIAUX**, avoué-licencié, demeurant sur la place à Huy, trésorier de ladite fabrique

PUBLICATION NOUVELLE

EN VENTE

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LIÈGE,

L'INQUISITEUR,

HISTOIRE LIÉGEOISE DU XVI^e SIÈCLE,

PAR

ALPHONSE POLAIN.

1 vol. in-8°. Prix 1 fr. 50 c.

BOURSES.

PARIS, LE 19 OCTOBRE

5 p. c.	81 70	Mutualité	—
4 p. c.	—	Act. Réunies	—
5 p. c.	110 80	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque. 2840	—	Dette active	51 5/8
Ob. de la v. de Par. 1255	—	Passive	8
Emp. belge	101 5/4	Emp. romain	105 7/8
Soc. générale	—	Naples	105 05
B. de Belg.	665	Empr. port. 5 p. c.	25 1/2

LONDRES, LE 17 OCTOBRE.

5 1/2 consolidés	90 7/8	Différées	15 7/8
BELG. 1832	105	Passives	7 5/4
Hol. Dette active	52 5/4	RUSSIE	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL	75
Id. 3 p. c.	24 1/2	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	31 50 1/2		

AMSTERDAM, LE 18 OCTOBRE.

Dette active	51 1/2	Espagne. Ardoins	27 5/16
5 p. c.	100 5/8	D. diff. 1850	8 5/4
Billet de chang.	24 11/16	Id. 1855	—
Synd. d'am.	92 5/8	Id. Passive	—
Id. 3 1/2 p. c.	77 1/2	Portugal. E. 5 1/2 p.	—
Soc. de Commerce	172	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105 5/8
Id. de Rotterdam	—	Id. — 1820	—
Prusse L. 1852	124	Id. C. c. Hope	97 1/2
Autriche. Métall.	—	Id. Ins. gr. liv.	67 1/2
Bresil. Emp.	74	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 19 OCTOBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	A	Prusse. Em. à Berl.	122 5/4	A
Id. Dette diff.	50 1/2	A	Naples. Cert. Fal.	95 5/8	A
Emp. de 48 milli.	101	A	Et. R. Levée 1852.	101 1/4	A
Id. de 50 milli.	92 1/2	P	Cert. à A. 1854	100 1/4	A
Hollande. Det. act.	—				
Rente rem.	—				
Autriche. Métalliq	107 1/4				
Lots de fl. 250	458	P	Amsterd. C. jours	180 0/0 p.	A
Id. 250	525	P	Id. 2 mois	—	
Id. 500	826	P	Rotterdam. C. jours.	180 0/0 p.	A
Polog. Lots fl. 500	122 5/4	P	Id. 2 mois	—	
Id. 500	155 1/2	P	Paris. C. jours	18 av.	A
Bresil. E. L. 1854	74 5/4	P	Id. 2 mois	12 0/0 p.	A
Espagne. Ardoins	26 5/4 5/8 5/4 P		Londres. C. jours	40 1/2	A
Dette passive 1854	8 5/4 et P		Id. 2 mois	39 7/2	A
Id. différée	—		Francfort. C. jours	36 1/8	A
Danemarq. E. Not.	96		Id. 3 mois	35 11/16	A
Dito à L.	74	A	Bruxelles et Gand.	114 0/0	A

CHANGES.

Amsterd. C. jours	180 0/0 p.	A
Id. 2 mois	—	
Rotterdam. C. jours.	180 0/0 p.	A
Id. 2 mois	—	
Paris. C. jours	18 av.	A
Id. 2 mois	12 0/0 p.	A
Londres. C. jours	40 1/2	A
Id. 2 mois	39 7/2	A
Francfort. C. jours	36 1/8	A
Id. 3 mois	35 11/16	A
Bruxelles et Gand.	114 0/0	A

BULLETIN DE BOURSE DU 19.

La rente Espagnole a été négociée de 26 5/4 à 5/8 pour rester en Bourse 26 5/4 A après clôture le cours en a fléchi à 26 11/16 P. Les primes à toutes les échéances faibles et offerts. Fonds de l'état plus offerts. Les transactions en général peu importantes.

BRUXELLES, LE 19 OCTOBRE.

Dette active 2 1/2	54	P	Brasseries	—
Emp. Rothschild	101		Tapis	—
Fin courant	—		Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 milli.	92 5/8	A	Mutualité	102 5/8
Id. de 57 milli.	71 5/8 et P		S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	95 1/4	A	Moureaux	—
Act. de la Soc. G.	752	A	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	—		Borinage	—
S. de Comm. de c.	114	A	Houyoux	—
B. de Belgique	70	P	Papeterie	—
C. de S. et Oise	90		Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	95	A	H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière	—		Giville	95
Idem	—		Herve	—
Fleury	150	A	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	104	A	Ch. de B. M. et B.	—
Sclèsin	—		Asphalt	—
Soc. Nationale	—		Holl. Dette active.	—
Levant du Fleury	126	A	Losrenten inscrit.	—
Ougrée	—		Autriche. Métalliq	—
Sars-Longcham	—		Naples. C. Falcon.	—
Chemins de Fer	85	A	Espagne. Ardoins.	26 5/8
Vennes	—		Fin courant	—
St-Léonard	—		Prime fin cour.	—
Chatelneau	—		Différée de 1851	—
Verreries	—		Idem de 1854	—
Betteraves	—		Passives	—
Verrerie de Charl.	—		Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance	—		Rome. E. de 1854.	—

VIENNE, LE 10 OCTOBRE.

Métalliques 4 p. c., 107 11/16. — Actions de la Banque 1350.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 19 OCTOBRE.
 La goelette anglaise Tynne, v. de Londres, ch. de diverses march.
 Le koff hanovrien Antina, v. d'Emden, ch. de graine de navels.
 Le pleyl belge Commerce, v. de Londres, ch. de div. marchandises.
 Le pleyl belge Belle Alliance, v. de Bordeaux, ch. de vin.
 Le koff hanovrien Hoffnung, v. de Groteniel, ch. de céréales.
 Le koff hanovrien Anna Sophia, v. de Caroliniersiel, ch. de céréales.
 Le brick mecklenb. Zwillingen, v. de Riga, ch. de bois.
 Le koff hanov. Neptunes, v. de Caroliniersiel, ch. de céréales.
 Le koff hanovrien Diana, v. de Dantzig, ch. de céréales.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or n. 622 à Liège.